

Chères et chers membres de la SCS,

Dernièrement nous avons reçu quelques questions concernant les crédits de formation continue (CFC), voici des éclaircissements sur le nouveau programme d'évaluation des CFC par l'intermédiaire de la Société Canadienne du Sommeil (SCS):

1. La SCS a obtenu l'approbation de l'association des technologues en polysomnographie (Board of Registered Polysomnography Technologists - BRPT) pour agir comme organisme accréditeur de programmes éducatifs. Cela signifie que les programmes de formation approuvés par la SCS et les crédits de formation continue accordés à ceux-ci compteront automatiquement pour la ré-accréditation auprès du BRPT, et ce dans le but d'aider les technologues canadiens en polysomnographie à retenir les heures de crédits de formation continue en vue de leur ré-accréditation. Étant donné que le BRPT représente l'organisme examinateur et accréditeur nous n'avons pas cherché l'approbation de l'AAST (American Academy of Sleep Technologists).

2. Le formulaire d'application pouvant être téléchargé de notre site Internet vise seulement des fournisseurs de services éducatifs voulant accréditer leurs programmes et sessions de formation.

3. Si vous avez suivi une formation vous n'avez pas à remplir cette demande. Si votre formation a été approuvée à des fins de CFC vous devriez posséder un certificat de participation où l'on signale l'organisme accréditeur (par exemple l'ASST auparavant et possiblement la SCS désormais). Les certificats de participation à des fins de CFS seront obtenus auprès de l'organisme éducatif et non de la SCS, quoique celle-ci gardera les registres de présence. Veuillez rejoindre votre organisme formateur si vous n'avez pas reçu un certificat de participation.

4. Les crédits de formation continue serviront seulement à des fins de formation à l'avenir. Vous ne pouvez pas soumettre une demande basée sur une activité éducative ayant déjà eu lieu.

5. Ce n'est pas obligatoire pour les techniciens et technologues canadiens de soumettre leurs demandes pour des activités de formation auprès de la SCS, ainsi que le BRPT ou l'AAST. Le BRPT est l'organisme accréditeur. Il s'agit ici d'une voie alternative pour les organismes de formation canadiens d'accréditer leurs activités.

Meilleures salutations,

Natalie Morin

Représentante des technologues/techniciens de la SCS